



Montreuil, le 25 avril 2022

Mme Amélie de MONTCHALIN
Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques
Courriel : sp.mtfp@transformation.gouv.fr

Mme Élisabeth BORNE
Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion
Courriel : sec.ministre.travail@cab.travail.gouv.fr

N/Réf. : NP/SB/CLN
N°40_20220425

Objet: Préavis de grève pour les journées du 1^{er} mai 2022 au 31 mai 2022 couvrant l'ensemble des salarié-es et agent-es des villes, départements, régions, établissements publics, métropoles, offices de l'habitat, services et entreprises de l'eau et de la thanatologie

Mesdames les Ministres,

À l'issue du résultat du deuxième tour de l'élection présidentielle portant de nouveau M. Macron à la tête de l'État, nous n'avons aucun doute sur sa volonté de poursuivre la politique menée durant le premier quinquennat, et même sur l'accentuation annoncée dans le programme présidentiel. Cependant, puisque le Président de la République affiche publiquement que l'avertissement des électeurs l'oblige, il est urgent de considérer avec sérieux les revendications des fonctionnaires, agents publics et salariés.

L'augmentation du salaire minimum interprofessionnel de croissance de 2,65 % au 1^{er} mai, bien qu'on puisse s'en réjouir pour l'ensemble des salariés, n'a rien d'une démarche de progrès, mais d'un juste équilibre pour compenser l'inflation. Pour rappel, le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifiant divers décrets fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale était déjà obsolète dès son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022, le SMIC ayant été augmenté à la même date de 0,9%. Le salaire minimum dans la fonction publique territoriale, fixé à l'indice majoré (IM) 343, avec une valeur de point à 4,6860€ soit 1607,30€ brut, n'a signifié en rien une avancée pour les agents de catégorie C. Et pour toutes les catégories, il y a un réel nivellement par le bas des traitements.

Avec cette nouvelle augmentation du SMIC, le traitement de certains fonctionnaires en début de grille se trouve de nouveau en dessous de la valeur minimum. L'augmentation de la valeur du point d'indice, annoncée quelques jours avant le premier tour des élections présidentielles et qui sera effective au 1^{er} mai, s'adosse uniquement sur la base du taux d'augmentation du SMIC et accentue encore plus le tassement des grilles toutes catégories hiérarchiques confondues. Cela ne répond en rien aux besoins de l'ensemble des agents à leur engagement et à leur revendication d'une rémunération juste, assise sur les qualifications et la formation professionnelle.

La seule solution valable pour la fédération CGT des Services publics, c'est l'augmentation immédiate de 10 % du point d'indice, la reconnaissance des qualifications et des grilles de rémunération permettant un véritable déroulement de carrière, qui sont et demeurent les garanties fondamentales, avec le statut, de l'égalité de traitement de tous les agents de la Fonction publique.

Les annonces présidentielles de la reprise des conditions de départ à la retraite en repoussant encore l'âge légal de départ à taux plein et de suppression des régimes spéciaux ne peuvent être entendables pour l'ensemble des fonctionnaires et agents du service public.

Le quotidien des 1 900 000 agent-es de la territoriale, c'est la perte de sens du travail, des pressions de plus en plus importantes de nos employeurs, des salaires bloqués et des conditions d'existence de plus en plus difficiles, un manque de reconnaissance. Dans toutes les mairies, dans les conseils départementaux, les métropoles, les établissements intercommunaux, dans les régions, dans les SDIS, les établissements publics de santé, du logement, dans le secteur de l'eau, de la thanatologie, nous avons toutes les raisons de rejeter cette politique. Ce que nous voulons est pourtant simple. C'est pouvoir travailler dans les meilleures conditions, avec une garantie de carrière, avec des salaires qui évoluent de manière significative et pouvoir profiter d'une retraite en bonne santé avec un départ maximum à 60 ans à taux plein.

... / ...

Parce que la question sociale est portée au premier rang des attentes des travailleurs et travailleuses du secteur public comme du privé, les privé-es d'emploi, les retraité-es, les jeunes en formation, la fédération CGT des Services publics partage une même priorité face à l'augmentation du coût de la vie : il faut augmenter les salaires, les pensions et les allocations.

Voilà pourquoi, la fédération CGT des Services publics reste toujours plus déterminée, et avec les agent-es et salarié-es du champ fédéral, porte les revendications suivantes :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation immédiate de 10% ;
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans ;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- L'augmentation immédiate des pensions et des retraites ;
- Des NAO dans les offices de l'habitat et les entreprises de l'eau et de la thanatologie, avec revalorisation du minimum salarial à 2000 euros et augmentation générale de l'ensemble des rémunérations.

Les agent-es ne peuvent attendre l'été prochain pour être entendu-es et c'est bien immédiatement que ces mesures doivent être prises et qu'elles seront portées le 1er mai, journée historique de lutte et de manifestation, ainsi que tous les autres jours.

Parce que la question sociale, c'est aussi les conditions de vie au travail et les conditions de vie après le travail, la fédération CGT des Services publics revendique :

- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires et l'augmentation de 10% minimum des effectifs de la Fonction publique ;
- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail, sa réduction à 32 h par semaine soit 10% de temps de travail en moins, et en premier lieu le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Le départ à la retraite à taux plein à 60 ans maximum.

Ainsi que :

- Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
- Pour l'abrogation de la loi 3 DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal ;
- Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
- Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
- Pour la défense et le renforcement des Services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
- Pour l'abrogation du jour de carence.

La fédération CGT des Services publics prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève de **0 h à 24 h** pour les journées suivantes : **1er mai 2022, 2 mai 2022, 3 mai 2022, 4 mai 2022, 5 mai 2022, 6 mai 2022, 7 mai 2022, 8 mai 2022, 9 mai 2022, 10 mai 2022, 11 mai 2022, 12 mai 2022, 13 mai 2022, 14 mai 2022, 15 mai 2022, 16 mai 2022, 17 mai 2022, 18 mai 2022, 19 mai 2022, 20 mai 2022, 21 mai 2022, 22 mai 2022, 23 mai 2022, 24 mai 2022, 25 mai 2022, 26 mai 2022, 27 mai 2022, 28 mai 2022, 29 mai 2022, 30 mai 2022, 31 mai 2022**, pour l'ensemble des agent-es de la Fonction publique territoriale et pour les salarié-es relevant de la partie privée de notre champ fédéral (entreprises de l'eau et de l'assainissement, thanatologie, secteur privé du logement social).

Notre organisation est disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Dans cette attente, nous vous adressons, Mesdames les Ministres, nos sincères salutations.

Pour la fédération CGT des Services publics
Natacha POMMET,



Secrétaire générale